

La session extraordinaire du Parlement togolais repoussée à mercredi



Aussitôt ouverte, aussitôt suspendue puis reportée. La session extraordinaire de l'Assemblée nationale togolaise de ce mardi 12 septembre n'a duré que quelques minutes. L'opposition parlementaire jugeant l'ordre de jour non conforme à l'actualité politique a demandé et obtenu le report de la séance.

A l'Assemblée nationale ce mardi, les discussions ont été houleuses. A l'ouverture de la session extraordinaire, l'opposition parlementaire a rejeté l'ordre du jour introduit par le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani. Selon l'opposition parlementaire, l'hémicycle a mieux à faire que de plancher sur son budget 2018.

Les députés de l'opposition exigent l'ouverture des débats sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles.

« Nous avons dit que nous ne pouvons pas. Pendant que le pays en ébullition, aller étudier le budget des députés alors qu'il y a des revendications de la population est pour nous anormal. A la suite des discussions en plénière, et une suspension pour se concerter, il a été décidé que la session soit définitivement suspendue », a relaté Jean Kissi, député du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR).

{loadmoduleid 210}

Les députés de l'opposition ont exigé la convocation pour mercredi matin de la conférence des présidents pour décider d'un nouvel ordre du jour dont l'un des points doit porter sur l'examen du projet de loi du gouvernement portant modification des articles 52, 59 et 60 de la constitution togolaise.

Le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani a accédé à la demande de l'opposition et a convoqué la conférence des présidents pour mercredi matin. Cette rencontre sera suivie à 10 heures GMT par la plénière devant connaître le début de l'étude de la proposition de loi du gouvernement. De l'autre, la proposition de loi introduite à l'Assemblée nationale par l'ANC et l'ADDI sera également au menu des discussions.